CAMPUS LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

CAMPUS LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),

3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2020.

CAMPUS LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

acnaudit
commissaires aux comptes

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral – 13008 MARSEILLE – ☎ 04 86 76 02 90 – 🖷 04 91 75 91 40
2, rue Mahatma Gandhi – 13090 AIX-EN-PROVENCE - ☎ 04 42 93 37 06 – 🖷 04 42 27 73 84

CAMPUS LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de l'association CAMPUS LEO LAGRANGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAMPUS LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable liés à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur le changement de méthode comptable, lié à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés que le traitement comptable de ce changement est correctement pris en compte et que la présentation qui en est faite est appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier, et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 juin 2021.

ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

CAMPUS LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

acnaudit
commissaires aux comptes

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral – 13008 MARSEILLE – ☎ 04 86 76 02 90 – 🖷 04 91 75 91 40
2, rue Mahatma Gandhi – 13090 AIX-EN-PROVENCE - ☎ 04 42 93 37 06 – 🖷 04 42 27 73 84

CAMPUS LEO LAGRANGE
150 Rue DES POISSONNIERS
75018 PARIS 18E

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 711	10 711		37	37
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 318	2 939	1 379	2 234	2 234
Autres immobilisations corporelles	63 213	33 440	29 773	32 267	32 267
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés	50		50	50	50
Prêts	1 804		1 804	1 804	1 804
Autres	8 960		8 960	8 960	8 960
Total I	**89 056**	**47 090**	**41 966**	**45 352**	**45 352**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	870 372	35 713	834 659	634 412	634 412
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	112 540		112 540	11 688	11 688
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	10 065		10 065	49 035	49 035
Charges constatées d'avance	4 789		4 789	476	476
Total II	**997 765**	**35 713**	**962 052**	**695 612**	**695 612**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 086 821**	**82 803**	**1 004 018**	**740 964**	**740 964**

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

acnaudit

Bilan passif association

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	23 838	23 838	23 838
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise	75 840	82 507	82 507
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	20 000	20 000	20 000
Report à nouveau	34 624	165 172	165 172
Excédent ou déficit de l'exercice	88 630	- 130 548	- 130 548
Situation nette (sous total)	**242 932**	**160 969**	**160 969**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	2 658	3 095	3 095
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	**245 591**	**164 064**	**164 064**
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	13 489	12 461	12 461
Provisions pour charges	33 600	32 130	32 130
Total III	**47 089**	**44 591**	**44 591**
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
Total III bis			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 903	45	45
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	357 895	399 126	399 126
Dettes des legs ou donations			

Dettes fiscales et sociales	129 425	95 150	95 150
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	34 810	9 842	9 842
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	81 306	28 145	28 145
Total IV	**711 339**	**532 308**	**532 308**
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**1 004 018**	**740 964**	**740 964**

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de résultat association

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	1 167 220	1 222 950	1 222 950
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		9 000	
Subventions			9 000
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	179 261	56 354	56 354
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	8 068	5 895	5 895
Cotisations			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat			
Autres produits			
Total I	**1 354 549**	**1 294 199**	**1 294 199**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	677 868	775 564	775 564
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	25 349	24 633	24 633
Salaires et traitements	388 102	429 049	429 049
Charges sociales	136 982	154 323	154 323
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 482	11 727	11 727
Dotations aux provisions	19 881	5 649	5 649
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	10 592	7 263	7 263
Aides financières			
Autres charges			
Total II	**1 266 256**	**1 408 207**	**1 408 207**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**88 294**	**- 114 008**	**- 114 008**
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	1	1	1
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	**1**	**1**	**1**
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	101	110	110
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	**101**	**110**	**110**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 100**	**- 109**	**- 109**

acnaudit

Compte de résultat association

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	437	437	437
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V	**437**	**437**	**437**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		35	35
Sur opérations en capital		16 832	16 832
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total VI		**16 867**	**16 867**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**437**	**- 16 430**	**- 16 430**
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	**1 354 987**	**1 294 637**	**1 294 637**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 266 357**	**1 425 185**	**1 425 185**
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	**88 630**	**- 130 548**	**- 130 548**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexes

Annexes au bilan et au compte de résultat

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 sont :

Total du bilan : 1 004 018 €
Total des charges : 1 266 357 €
Total des produits : 1 354 987 €

Résultat de l'exercice : 88 630 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 mai 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicables à la clôture de l'exercice.

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :
- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur
- Les apports sans ou avec droit de reprise
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation
- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisationet leur affectation

- La comptabilisation des ressources en nature
- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Règles et méthodes comptables

La 1ère application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 constitue un changement de méthode comptable et un changement de présentation des états de synthèses.
L'application de ce nouveau règlement à l'exercice comptable ouvert au 1er janvier 2020 n'a conduit à aucun reclassement de compte.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	1 à 3 ans
Installations Générales et Techniques	10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique - Unité centrale, Micro informatique - Périphériques (imprimante, scanner,...)	 3 à 5 ans 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non applicable

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens quelles ont servis à financer.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.
Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales au taux de 50%. Enfin le montant ainsi déterminé sera actualisé

Elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts salaires a représenté pour l'exercice, un montant de 103 738 € bruts, avantages en nature inclus.

Faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19. Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement) ont eu un impact significatif.
Concernant les aspects organisationnels, le télétravail a été largement généralisé, certains salariés ont dû être placés en activité partielle. Au fur et à mesure de l'évolution des directives gouvernementales, les salariés concernés ont pu reprendre partiellement leurs activités dans le respect des protocoles sanitaires. Les instances se sont réunies uniquement en vidéo conférence. Les déplacements ont été très fortement limités.

Pour les salariés en activité partielle, l'association a pu bénéficier du régime d'activité partielle permettant d'atténuer l'impact économique de la crise sur les comptes 2020. Le montant du chômage partiel perçu s'élève à 16 K€ € pour l'exercice 2020.

Une indemnité de 2€ par jour a été versée à tous les salariés en télétravail, ce qui représente un cout de 607 €.

Du fait de la pandémie du COVID-19 au cours de l'année 2020, nos établissements ont été frappés de fermeture administrative. Le contrat d'assurance groupe souscrit par la Fédération Léo Lagrange tant pour son propre compte que pour celui de ses entités bénéficiaires, contenait une convention spéciale intitulée « *Assurance des pertes de recettes* » aux termes de laquelle notre assureur, la MAIF, nous a garanti contre la perte d'exploitation en cas de pandémie.
C'est ainsi que CAMPUS a pu bénéficier d'une indemnité de 130 000€.

L'association a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 107 802 €.

Faits postérieurs à l'exercice

L'année 2021 est à son tour marqué par la pandémie de COVID débuté en mars 2020.
Dans ce contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières au titre de l'année 2021.
La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.
A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

Tableau de suivi des fonds associatifs et des fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Apports sans droit de reprise	23 838			23 838
Autres réserves	20 000			20 000
Report à nouveau	165 172	-130 548		34 624
Résultat de l'exercice	-130 548	88 630	-130 548	88 630
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	82 507		6 667	75 840
Subv. d'investis. sur biens non renouvelables	3 095		437	2 658
TOTAL GENERAL	**164 064**	**-41 918**	**-123 444**	**246 591**

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 711		
Dont composants			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	4 318		
Installations générales, agenc., aménag.	5 340		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 777		4 096
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**63 435**		**4 096**
Autres titres immobilisés	50		
Prêts et autres immobilisations financières	10 764		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**10 814**		
TOTAL GENERAL	**84 960**		**4 096**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			10 711	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			4 318	
Installations générales, agencements divers			5 340	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			57 873	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**67 531**	
Autres titres immobilisés			50	
Prêts et autres immobilisations financières			10 764	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**10 814**	
TOTAL GENERAL			**89 056**	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 674	37		10 711
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 084	855		2 939
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 554	534		2 088
Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 295	6 056		31 351
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 934**	**7 445**		**36 379**
TOTAL GENERAL	**39 608**	**7 482**		**47 090**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour pensions, obligations similaires	32 130	4 776	3 306	33 600
Autres provisions pour risques et charges	12 461	3 306	2 278	13 489
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**44 591**	**8 082**	**5 584**	**47 088**
Dépréciations comptes clients	34 354	11 799	10 440	35 713
DEPRECIATIONS	**34 354**	**11 799**	**10 440**	**35 713**
TOTAL GENERAL	**78 945**	**19 881**	**16 024**	**82 801**
Dotations et reprises d'exploitation		19 881	16 024	

acnaudit
commissaires aux comptes

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts	1 804		1 804
Autres immobilisations financières	8 960		8 960
Clients douteux ou litigieux	40 433	40 433	
Autres créances clients	829 939	829 939	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	403	403	
Groupe et associés	10 000	10 000	
Débiteurs divers	102 137	102 137	
Charges constatées d'avance	4 789	4 789	
TOTAL GENERAL	**998 464**	**987 700**	**10 764**

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	335	335		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	107 903	101		107 802
Fournisseurs et comptes rattachés	357 895	357 895		
Personnel et comptes rattachés	32 906	32 906		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 004	90 004		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	6 515	6 515		
Autres dettes	34 810	34 810		
Produits constatés d'avance	81 306	81 306		
TOTAL GENERAL	**711 674**	**603 872**		**107 802**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	107 802			

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	251 978		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 174		
Autres dettes	48 889		

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Techniciens, agents de maîtrise	19	
Employés	1	
TOTAL	**21**	

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Caution République Française PGE	97 022					97 022
TOTAL	**97 022**					**97 022**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Membre de l'unité économique et sociale

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTRE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A 2 F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP OCCITANIE
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- CAMPUS LEO LAGRANGE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE ALSACE LORRAINE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA SUD

CAMPUS LEO LAGRANGE
150 Rue DES POISSONNIERS
75018 PARIS 18E

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2020

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Charges constatée d'avan.	4 788,64	476,29	4 312,35
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**4 788,64**	**476,29**	**4 312,35**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
Prod.constatés d?avance.	-81 305,57	-28 145,00	-53 160,57
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**-81 305,57**	**-28 145,00**	**-53 160,57**

Produits à recevoir

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
Usagers-FAE.	380 684,57	876,40	379 808,17
Frs.- RRRO-Avoirs à rece.	360,00	576,00	-216,00
COMPTE COURANT FLL	10 000,00	10 000,00	
Prod.à recevoir.	101 776,50	150,00	101 626,50
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**492 821,07**	**11 602,40**	**481 218,67**

Charges à payer

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER			
INTERETS COURUS/EMPRUNTS	101,06		101,06
Frs.- achats biens ou pr.	31 306,74	34 794,74	-3 488,00
FNP LEO LAGRAGNE SUD OUES		1 700,00	-1 700,00
FNP LL NORD IDF		5 521,65	-5 521,65
FNP LL MEDITERRANEE		1 180,00	-1 180,00
Charges à payer.	2 899,20	3 039,46	-140,26
CHARGES A PAYER FONDS DOTATION LL	500,00	500,00	
Dettes provis./congés pa.	32 193,32	40 614,97	-8 421,65
Charges soc./congés à pa.	12 342,71	15 939,33	-3 596,62
Autres charges à payer.	583,33	257,00	326,33
Intérêts courus à payer.		45,48	-45,48
TOTAL CHARGES A PAYER	**79 926,36**	**103 592,63**	**-23 666,27**